



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : 22 mars 2021

Date d'affichage : 22 mars 2021

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Didier CHASSAIN
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Michel GAUME
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Françoise MECHIN-VERDIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Absents :

Brigitte BILLEBAUD, Roland GENESTIER, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-68 : AIRES DE SERVICES POUR CAMPING-CARS DE RANDAN ET D'AIGUEPERSE –
CHANGEMENT DE BORNES

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Pour rappel, la communauté de communes Plaine Limagne dispose de la compétence supplémentaire « Développement touristique – Création, aménagement et gestion des aires de camping-car » (conseil communautaire du 19/09/2018 pour définition de l'intérêt communautaire avec application au 1^{er} janvier 2019).

Dans ce contexte, au cours de l'année 2020, les élus communautaires ont mené une réflexion globale

de réhabilitation des aires de services pour camping-cars de Randan et d'Aigueperse et d'aménagement d'une aire de services de camping-cars sur la commune de Maringues.

L'estimation globale prévisionnelle des travaux envisagés pour le changement des deux bornes (Randan et Aigueperse) s'élève à :

- 2 bornes maxi multiservices + caissons + frais de port (pour eau et vidange) : 17 860 € HT soit 21 432 € TTC (coût unitaire borne + caisson : 8 780 € HT)
- 2 eurodrains (drain évacuation eaux) : 1 996 € HT soit 2 395,20 € TTC (coût unitaire : 998 € HT)
- Travaux de dépose, d'installation, de raccordement, de branchement et essai des bornes multiservices : 6 300 € HT soit 7 560 € TTC
- 2 bornes électriques : 11 078 € HT soit 13 293,60 € TTC (Coût unitaire borne : 5 539 € HT)
- Travaux d'installation, de raccordement, de branchement et essai des bornes électriques : 3 200 € HT soit 3 840 € TTC
- Soit un TOTAL de 40 434 € HT soit 48 520,80 € TTC

Compte tenu des délais d'élaboration du projet de création d'une aire de services pour camping-cars sur la commune de Maringues (et notamment la contrainte d'attendre la notification des subventions avant début d'exécution des travaux) et les dysfonctionnements récurrents des bornes sur les aires existantes, Monsieur le Président propose de procéder aux changements de ces dernières dès à présent et avant le début de la saison estivale.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le changement des bornes des aires de services pour camping-cars de Randan et d'Aigueperse,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

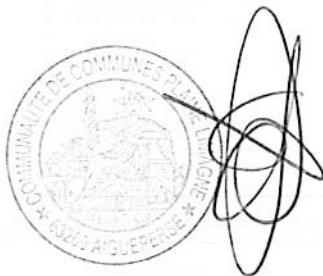
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/04/2021

Le Président,



Le Président
Claude RAYNAUD